

Dernier exercice mis en ligne sur Facebook : Bulletin à réaliser – Heures contractuelles

Mois de janvier

Salarié non cadre en CDI

Effectif 15 salariés

Salaires mensuels : 2 800,00 € pour 169 heures (hr contractuelles)

Les HS sont majorées de 25 %

Salarié absent d'une journée

Absence calculée selon la méthode des jours ouvrés réels

Nombre de jours ouvrés du mois 23 (le 1^{er} janvier étant un jour normalement rémunéré)

Taux AT : 1,5 %

Taux versement mobilité : 2%

Taux PAS perso : 1,3%

Mutuelle complémentaire : 0,85 % de la TA pour la part patronale et 0,85 % de la TA pour la part salariale